

BALLET

— *Sculpt* —



**Prise en charge financière formation
Instructeur Ballet Sculpt**

Ballet Sculpt est un organisme de formation certifié Qualiopi.

Vous pouvez bénéficier d'un financement en fonction de votre statut (salarié, auto-entrepreneur, demandeur d'emploi)

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre organisme de financement

Pour faire votre demande, munissez vous :

- Du Programme de Formation
- Du devis de la formation (à nous demander)
- Du nom de l'organisme de formation et de son n° de déclaration d'activité :

HRR Coaching, n° 11 92 23 01 092



Vous êtes auto-entrepreneur (1)

Lorsque vous payez vos cotisations sociales, vous cotisez à la contribution pour la formation professionnelle.

A ce titre, vous bénéficiez d'une prise en charge annuelle pour vos formations.

Obtenir votre attestation de **Contribution Formation Professionnelle (CFP)** :

Dans votre compte URSSAF <https://www.secu-independants.fr/contact/attestations/>, dans l'onglet Gérer mon auto-entreprise, cliquez sur Mes attestations. Choisissez Attestation de contribution formation professionnelle dans le menu déroulant. Cette attestation vous indiquera le montant de votre versement à la contribution et l'organisme auquel vous dépendez, FIF PL ou AGEFICE. Attention ce montant ne correspond pas au montant pris en charge (voir ci-dessous)

→ Si vous dépendez du FIF PL, toutes les informations figurent sur leur site :
<https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge>

Votre demande de financement doit être fait dans un délai maximum de 10 jours suivant la formation. La demande se fait en ligne <https://extranet.fifpl.fr/login/>

On vous recommande cependant de faire votre demande avant la formation le plus tôt possible.

Le montant maximum pris en charge par le FIF PL est de 600€ pour l'année 2024 dans la limite de 200€ par jour de formation. Pour les formations réalisées en e-learning , le montant de la prise en charge sera de 100% à partir du moment où le nombre d'heures réalisées en e-learning est supérieur ou égal aux heures en présentiel ou zoom (ce qui est le cas des formations de Barre et Ballet Sculpt).



Vous êtes autoentrepreneur (2)

Pour le FIF PL: Veillez noter qu'une formation à distance sur zoom est considérée par le FIF PL comme une formation en présentiel (car nous sommes en groupe).
Si vous avez choisi la formule e-learning + présentiel ou zoom, il faudra remplir les 2 cadres dans votre attestation de présence et de règlement (à envoyer après la formation)

fifpl
FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Ce document est disponible sur le site www.fifpl.fr

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DE RÈGLEMENT

(Document à compléter par l'organisme de formation)

Je soussigné: _____ (Nom du responsable de l'organisme de formation) Fonction: _____ (fonction exacte)

de l'organisme de formation _____ (Dénomination de l'organisme de formation)

déclaré en tant qu'organisme formateur sous le n° _____ (N° affiché)

certifié par la présente que le stagiaire _____ (Nom et prénom du stagiaire)

a bien assisté à la totalité de la formation intitulée: _____ (Indiquer l'intitulé exact de la formation)

Date de la formation: _____ du _____ au _____ (Indiquer la date de début et la date de fin de formation)

Partie 1 et 2 à compléter Partie 1 à compléter formation en présentiel	Nombre de jours entiers: _____ (N heures minimum)	+ Nombre de demi-journées: _____ (N heures minimum)	Nombre total d'heures de formation: _____
	Si la formation se déroulant sur 2 années civiles, indiquez impérativement la durée distincte de chacune des années: Année: _____ Nombre de jours: _____ Nombre d'heures: _____ Année: _____ Nombre de jours: _____ Nombre d'heures: _____		
Partie 2 à compléter formation en e-learning	Nombre total d'heures de formation: _____	Nombre d'étapes validées: _____	Date d'évaluation finale: _____
	Si la formation se déroulant sur 2 années civiles, indiquez impérativement la durée distincte de chacune des années: Année: _____ Nombre de jours: _____ Nombre d'heures: _____ Année: _____ Nombre de jours: _____ Nombre d'heures: _____		

J'atteste également que le stagiaire stipulé ci-dessus a bien réglé la totalité de sa participation à la formation précitée, soit un montant total de _____ € HT et _____ € TTC.

Fait à: _____ le: _____

Cachet obligatoire de l'organisme de formation

Nom, prénom et signature du responsable de l'organisme de formation ou de toute autre personne autorisée à l'organisme de formation ayant pouvoir ou obligation de signature

Cette attestation de présence n'exclut pas l'obligation pour l'organisme de formation de tenir à la disposition du FIF PL ses feuilles d'immatriculation, ainsi que les fiches d'évaluation de chaque stagiaire.

104 rue de Miromesnil 75384 Paris Cedex 08 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29
Agréé par arrêté ministériel du 17 mars 1993 publié au J.O. le 25 mars 1993 - Siret: 398 110 965 00041

→ Si vous dépendez de l'AGEFICE, votre demande de financement doit être faite avant le début de la formation. Vous retrouvez toutes les étapes à suivre sur le site: <https://communication-agefice.fr/les-justificatifs-a-produire-2023/>

Le montant versé au titre de la CFP conditionne le montant finançable par l'AGEFICE.

- Si le montant mentionné sur l'attestation CFP est inférieur à 7€, le financement que l'AGEFICE est susceptible d'accorder est plafonné à 500€ pour l'année 2024.
- Si le montant mentionné sur l'attestation CFP est supérieur ou égale à 7€, le financement que l'AGEFICE est susceptible de financer est plafonné à 3 000€ pour l'année 2024.



Vous êtes salarié ou intermittent du spectacle

Il n'est pas possible d'utiliser votre Compte Professionnel de Formation.

Pour la prise en charge de votre formation, rapprochez-vous de votre employeur qui pourra demander la prise en charge par son OPCO (organisme à laquelle votre entreprise a l'obligation d'adhérer).

Pour trouver votre OPCO :

- Demandez à votre employeur ou vérifiez avec le SIRET de votre employeur :
<https://www.cfadock.fr/>

Pour les intermittents et les salariés dans le domaine du sport ou de la culture , si vous relevez de l'AFDAS, contactez-la. Ils peuvent vous financer tout ou partie de la formation. Vous n'aurez pas besoin de faire l'avance des fonds.

<https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation/effectuer-votre-demande-de-prise-en-charge-via-votre-espace-adherent-mya.html>



Vous êtes demandeur d'emploi

L'Aide Individuelle à la Formation permet aux demandeurs d'emploi de bénéficier de formations.

Demandez à Ballet Sculpt une convention de formation et un devis.

Contactez votre conseiller Pôle Emploi muni de ces documents.

